



Bénédition de l'Amour entre les Êtres

Dans le druidisme en tant que religion polythéiste européenne, il n'est pas célébré de « mariage », mais la Bénédition de l'Amour entre les Êtres.

Cette cérémonie célèbre et honore, aux yeux des Déités, l'Amour vivant qui émeut et anime les êtres, quel que soit leur sexe.

Une fois célébrée, la Bénédition est enregistrée par un Barde dans les registres que tient l'Ordre Druidique de Dahut en tant qu'institution religieuse.

Date

La résonance sacrée impose comme date la grande fête sacerdotale de Dagdia, notamment fête de l'Attraction, de l'Amour et de l'Incarnation.

Ainsi les Bénédictions de l'Amour peuvent être organisées une fois par Roue, à une date déterminée par le rythme de Belisama (Déesse Maîtresse des Cycles).

Cette cérémonie sacrée a lieu pour les prochaines dates : vendredi 29 septembre 2023, et ensuite le jeudi 17 octobre 2024.

Lieu

Nous célébrons Dagdia pour l'instant sur le pays de Neved, autour de Locronan, en Finistère.

Cependant, la mise en œuvre d'une cérémonie de Bénédition de l'Amour entre les Êtres, si elle doit se faire impérativement dans les dates fixées par Belenos et Belisama, peut en revanche se faire dans n'importe quel lieu physique.

Dans ce cas, nous demandons juste un défraiement pour le déplacement, et le logement éventuel, des sacerdotés concernés.

Polythéisme

Cette cérémonie religieuse est bien entendu subordonnée au fait d'être de sensibilité religieuse polythéiste, ce qui suppose normalement d'appartenir à la communauté druidique païenne, et, *a minima*, de ne pas faire partie d'une autre communauté religieuse (notamment juive, chrétienne, musulmane...).

Pour tous ceux qui sont dans ce dernier cas et qui se sentent appelés par d'autres valeurs et pratiques, nous sommes à même de mettre en œuvre des protocoles de retour à l'état naturel de païen (débaptisation, renonciation à l'Islam...).

Esprit

Ses aspects sacrés comprennent différents Serments des Aimés face aux divinités (notamment Aliya, Ahès, Belisama), présentes au travers des sacerdotés officiants.

En retour les Aimés reçoivent la Bénédiction des Dieux et des Déeses sur leur être et sur l'Amour qui les a attiré l'un vers l'autre.

Cette Bénédiction engage ceux qui la reçoivent à cultiver, nourrir, faire rayonner, et à respecter profondément l'Amour qui anime leur relation, y compris dans la reconnaissance éventuelle de sa disparition.

Ainsi la Bénédiction de l'Amour entre les Êtres suppose implicitement la séparation dans le cas où l'Amour n'est plus présent.

Autour de ce cœur sacré et religieux, l'organisation de tous les aspects pratiques et esthétiques suit la créativité et les désirs des Aimés, en toute liberté de style, de goûts et d'affinités, sous réserve cependant de cohérence avec l'esprit profond de cette célébration (voir notamment plus bas la question souvent évoquée des symboles de lien).

Loi et valeurs

Par ailleurs, cette bénédiction, par respect pour la Loi Française, se doit d'être précédée par un mariage civil en Mairie.

Cependant, elle se distingue profondément de celui-ci dans son esprit car elle s'éloigne de l'esprit judéo-chrétien du mariage qui a constitué le socle de base juridique pour la rédaction du Code Napoléonien.

En effet, elle ne promeut en aucun cas la jouissance de la femme par l'homme, ni toute autre supériorité de l'un sur l'autre. Elle n'interdit pas le divorce et même l'encourage en cas de disparition de l'Amour entre les êtres concernés. Elle n'inclut pas dans ses valeurs la fidélité, même si elle souligne l'importance de la loyauté des sentiments.

Symboles

Pour ces raisons, son organisation ne peut faire appel à aucun moment aux divers symboles de lien et d'union présents dans d'autres cérémonies religieuses, tels que les alliances, anneaux, rubans noués, échanges de vœux ou de présents (qui renvoient à la dot accompagnant la future épouse dans le cadre d'un mariage). Cela reviendrait en effet à entériner la possession des êtres concernés l'un par l'autre.

En revanche, les Aimés peuvent prévoir la mise en œuvre de symboles de co-création, de croissance et d'attraction : chant, danse, œuvre artistique commune (dessin, sculpture...) ; incarnations vivantes du couple et de l'Amour, et, selon les cas, de la famille.

Entretiens de préparation

Ceci, et toutes autres questions tant pratiques que religieuses, peut être évoqué et préparé lors des différents entretiens préalables nécessaires effectués auprès des sacerdotes. Nous demandons en effet à rencontrer les personnes pour constater leurs motivations, ce qui résonne, et les préparer à cette bénédiction.

Cette préparation peut nécessiter plusieurs rendez-vous, afin de remplir convenablement son rôle (préparation du contrat moral, échanges sur les valeurs, évocation des aspects pratiques...) et que la cérémonie puisse se dérouler au mieux.

Programme

Merci de noter que nous ne sommes pas une entreprise d'organisation de fêtes, et que nous prenons uniquement en charge l'aspect sacré, religieux, de la cérémonie.

Pour vous donner une idée, cet aspect religieux comprend notamment :

- œ Invocation des divinités concernées (Aliya, Belisama, Ahes).
- œ Présentation par les Aimés de leur demande de Bénédiction, de l'expression de leur Amour, et du contrat moral qu'ils ont élaboré.
- œ Offrandes des Aimés aux divinités.
- œ Serment des Aimés et signature du contrat moral (Aimés et sacerdotes témoins).
- œ Bénédiction de l'Amour des Aimés par Aliya et toutes les divinités qui souhaiteront intervenir.
- œ Signature du registre des Bénédictions de l'Amour de l'ODD.

Serment des Aimés

Concernant le serment des Aimés, voici le texte de base que nous proposons, il peut être enrichi ou légèrement modifié, mais l'esprit doit en être respecté :

« Je jure par Aliya, Ahes et Belisama, et par tous les Dieux et toutes les Déesses présents ici, connus et inconnus, les prenant à témoin, que je remplirai le serment et l'engagement suivants :

- œ Je respecterai l'Amour qui m'a attiré vers ...
- œ Je choisis de fonder avec lui/elle un foyer selon les termes du contrat que voici.
- œ Si l'Amour venait à désertir notre foyer, ou si les termes de ce contrat n'étaient pas respectés, alors je demanderai le divorce pour raisons sacrés.

œ Que les sacerdotés et les personnes ici présentes soient également témoins de mon engagement solennel.

œ Si je remplis ce serment sans l'enfreindre, qu'il me soit donné de jouir heureusement de la vie et de ses expériences, et de bénéficier du soutien des Dieux et des Déesses ; si je le viole et que je me parjure, puissé-je avoir un sort contraire. »

Le contrat moral

La cérémonie comprend donc la signature devant témoins (invités, sacerdotés et divinités) d'un contrat « moral » complémentaire au contrat « matériel » entre les Aimés (lors du mariage en Mairie).

Ainsi, si les Aimés sont liés, c'est uniquement par les valeurs et les limites qu'ils fixent eux-mêmes dans ce contrat, dont l'objectif est de définir les bornes morales et éthiques du foyer que les Aimés souhaitent fonder autour de l'Amour qui les a attiré l'un vers l'autre.

Ce contrat n'est pas conclu « à vie ». Il peut être revu au cours du temps (avec l'accord de toutes les parties présentes la première fois, et dans le respect des valeurs des Prêtrises concernées), et résigné lors d'une autre célébrations de Dagdia.

La Bénédiction de l'Amour ne doit ainsi à aucun moment être vue comme « liant les personnes à la vie à la mort » ou autre cadre contraignant le libre-arbitre et le respect de l'évolution des destins et des sentiments.

Coût

Concernant le coût, comme toute célébration sacrée, elle est **accessible à tous gratuitement**.

Pour autant, nous acceptons avec gratitude les dons en retour qui viendront soutenir nos projets pour faire rayonner les valeurs païennes et la Tradition druidique.

Contact

Vous pouvez écrire à contact@druidisme.fr pour toute question complémentaire.